

CONGRÈS D'ALBI 2007

PROBLÉMATIQUES VIE SYNDICALE.

1) Devenir de la FSU et relations intersyndicales au sein de la FSU.

Les congrès de Perpignan et Marseille de la FSU, ont fait du devenir de la FSU un de leur axe de travail. Après les propositions volontaristes du congrès de Perpignan, le congrès de Marseille n'a pas été en capacité de poursuivre cette voie. Aujourd'hui, le SNETAP doit réfléchir au devenir qu'il souhaite pour sa fédération, sur la base d'une analyse objective de la situation.

Quel bilan pour la FSU en termes de représentativité et de présence à la table des négociations ?

A partir de ce bilan, quelles pistes pour l'avenir : autonomie, affiliation, recomposition ?

Par ailleurs, le traitement de certains dossiers a fait apparaître ce que l'on pourrait qualifier de dysfonctionnement lourd, quand certaines organisations ont considéré que le traitement de ces dossiers relevait de leur seule compétence, marginalisant ou mettant de fait le fait accompli le SNETAP pourtant pleinement concerné par ces dossiers (Décrets de Robien ou transfert des TOS).

Quelles propositions en termes d'organisation pour renforcer le fonctionnement transversal et fédéral ?

1-1 Affiliations Internationales.

Le Conseil Syndical National a mandaté les délégués du SNETAP au congrès de Marseille pour soumettre l'adhésion de la FSU à la CSI (Confédération Syndicale Internationale), à une information complète des adhérents et à leur consultation. C'est le mandat qui a été adopté et mis en œuvre au congrès de Marseille .

Cette adhésion, si elle se concrétise ne peut être une fin en soi.

Le congrès du SNETAP devra dire après débat :

Quels mandats il souhaite voir défendus, quels rapports de force il souhaite voir organiser à l'extérieur et au sein de la CSI, quelles conditions il souhaite voir réunies pour le maintien de la FSU au sein de la CSI.

L'affiliation à la CSI : Quels mandats pour la FSU

2) Comment adapter le fonctionnement syndical au nouveau contexte de l'organisation de l'état ?

Déconcentration, décentralisation transfèrent au niveau régional du SNETAP des responsabilités exercées antérieurement par le niveau national. La charge de travail augmente et les sujets traités se diversifient et se complexifient.

Comment organiser (réorganiser) le fonctionnement syndical en prenant en compte ces éléments nouveaux.

Moyens complémentaires, cellules d'appui (juridique, opérationnelle), comment organiser l'appui du national aux régions, comment mobiliser les élus nationaux affectés dans les régions ?

3) Quelle unité syndicale au Ministère de l'agriculture et dans l'enseignement agricole ?

A partir du bilan que l'on peut faire de la pratique intersyndicale des dernières années au MAP, quelles conclusions tirer et quels mandats se donner pour favoriser les mobilisations à long terme ?

Rechercher l'unité la plus large sur des plates formes minimales ? Rechercher la création d'un front syndical sur la base de convergences fortes au risque de maintenir ou créer des oppositions structurées ?

4) Sections, départements, collectifs.

Quels moyens pour élargir le potentiel militant des sections, des départements des régions et collectifs ?

La formation et l'information syndicale : Quels moyens à mettre en œuvre, quels contenus de la formation ?

5) Réforme du CSN

Le congrès aura à se prononcer sur la proposition de réorganisation de la représentation des élus de catégorie au sein du Conseil Syndical National.

Cette proposition a pour objet :

- 1) De faciliter le renouvellement des générations et de procéder à un certain rééquilibrage des catégories,**
- 2) De proposer une représentation moins stricte, permettant une approche plus transversale des catégories et d'éviter le risque de sièges restant vacants.**
- 3) De renforcer la représentation de l'enseignement supérieur.**

Cette nouvelle approche par filière permettrait de favoriser un fonctionnement mêlant plus facilement les préoccupations strictement corpo de chaque catégorie avec les mandats politiques plus larges du SNETAP.

La proposition repose sur quelques modifications initiales, puis, sur la possibilité de regroupements de certaines catégories par filières en fonction des candidatures reçues.

L'appel de candidature est fait sur la base d'une composition du CSN peu différente de la composition actuelle. En cas d'absence de candidature pour telle ou telle catégorie à l'issue de l'appel de candidature, les deuxièmes regroupements de catégories envisagés deviendraient effectifs, permettant que plusieurs sièges puissent être occupés par des militants d'une même catégorie, conformément au tableau annexé.

Les propositions de modifications sont les suivantes, elles seront proposées au congrès d'Albi et mise en œuvre pour l'élection complémentaire postérieure au congrès. Il s'agit de :

- 1) Fusionner les catégories détachés et agrégés avec 1 siège au CSN.
- 2) Créer une catégorie Enseignants à statuts particuliers regroupant les Doc, les ESC, les TIM, les ingénieurs, avec 2 sièges.
- 3) Regrouper les personnels de direction (EPL, CFA, CFPPA, Exploitation) avec deux sièges.
- 4) Ajouter un siège pour le statut formation recherche en proposant au moment de l'appel de candidatures un siège pour les A et un siège pour les B et C.
- 5) Ajouter un siège pour les enseignants du SUP
- 6) Regrouper les administratifs C et B avec deux sièges.
- 7) Regroupe les MO, OP, OEA (adjoints techniques) avec 3 sièges.

Trois questions devront trouver des réponses :

La question des non-titulaires et les interférences secteur/catégorie

La question d'une réforme statutaire permettant une nouvelle élection pendant le congrès des adjoints de secteurs au cas ou un secrétaire de secteur serait élu (e) secrétaire général(e) ou secrétaire général(e) adjoint (e).

La question de l'adoption du même principe que pour les CAP qui consiste à remplacer sur les postes libérés (démissionnaires etc...) par l'appel aux candidats non élus lors de l'élection initiale.

Annexe à la proposition de modification du CSN

	Composition actuelle		Composition proposée		Regroupements potentiels en cas de carence de candidature
1	Agrégés	1	Agrégés/Détachés	5	Filière Enseignante Détachés PCEA PLP
1	Détachés				
1	PCEA				
1	PCEA				
1	P L P				
1	P L.P				
1	Documentalistes	2	Enseignants à Statuts particuliers Ingénieurs Doc TIM ESC	2	Enseignants à Statuts particuliers Ingénieurs Doc TIM ESC
1	Personnels d'éducation socio-culturelle				
1	Ingénieurs				
1	Directeurs d'exploitation et d'atelier technologique	2	Personnels de direction EPL Exploitation CFA CFPPA	2	Personnels de direction EPL Exploitation CFA CFPPA
1	Personnels de direction				
1	TEPETA (VS, IBA, DOC)	1	TEPETA (VS, IBA, DOC)	2	TEPETA (VS, IBA, DOC) MI, SE,AE
1	MI, SE,AE	1	MI, SE,AE		
1	CPE	1	CPE	1	CPE
1	Enseignants du supérieur	2	Enseignants du supérieur	4	Personnels de l'enseignement supérieur
1	* Statut formation recherche	2	Statut formation recherche 1 A et 1 autres		
1	Administratifs Catégorie A	1	Administratifs Catégorie A	3	Filière Administrative A B C
1	Administratifs Catégorie B	2	Administratifs Catégorie B et C		
1	Administratifs Catégorie C				
1	Personnels de Laboratoire de l'Enseignement Technique	1	Personnels de Laboratoire de l'Enseignement Technique	1	Personnels de Laboratoire de l'Enseignement Technique
1	TEPETA (Filière Ouvrière)	1	TEPETA (Filière Ouvrière)	4	Filière ouvrière

1	Maîtres ouvriers	3	Filière ouvrière (Adjoints techniques)		
1	Ouvriers Professionnels				
1	Ouvriers d'entretien et d'accueil				
1	Non titulaires	1	Non titulaires	1	Non titulaires
1	Retraités	1	Retraités	1	Retraités
1	Infirmières	1	Infirmières	1	Infirmières